

**Quelques avancées, mais la DRH refuse toujours de retirer son plan d'économies de 7 millions !**

## Retour sur la mobilisation du 10 septembre ...

**La CGT tient à féliciter et à remercier les salariés qui ont participé à l'opération Usines Mortes et Bureaux Fermés Acte II, le 10 septembre dernier.**

Cette mobilisation a été un large succès comme en témoignent les taux de grévistes impressionnant au niveau de la société.

Beaucoup de monde également sur les piquets de grève de Pont à Mousson, Foug et Toul.

Ce sont les « PAM » dans leur diversité qui se sont mobilisés : actifs / retraités, Cadres, Non Cadres, établissements de structure ou établissements industriels !

Tous ensemble, nous avons réaffirmé notre volonté de refuser le Plan d'économies de 7 millions d'euros contenu dans le Pacte Social.

**La Direction Générale ne peut rester sourde à la mobilisation de 64 % des salariés !**

### Les taux de grévistes dans les différents établissements :

Saint Gobain PAM - Canalisation	64 %
Fonderie de Blénod	88 %
Usine de Foug	87 %
Usine de Pont à Mousson	60 %
Technocentre	40 %
Usine de Toul	86 %
Siège et Agences	25 %



## Que pouvons nous dire sur la réunion du 11 septembre ...

Lors de cette réunion la délégation CGT a demandé une nouvelle fois à la Direction des Ressources Humaines d'entendre les revendications des salariés, encore très fortement mobilisés le 10 septembre en retirant le plan d'économies de 7 millions d'euros.

**La CGT a réaffirmé son désaccord profond avec la méthode utilisée : celle du « chantage » à l'investissement couplé désormais avec un chantage intergénérationnel sur le viager des retraités.**

Le D.R.H. a expliqué qu'il entendait et comprenait la colère des salariés, mais que les consignes du Groupe Saint Gobain étaient claires : il faut réaliser 7 millions d'économies sur le volet social.

Par conséquent, il ne retirera pas le plan d'économies de 7 millions d'euros mais se dit prêt à discuter des différentes mesures afin de répartir les efforts différemment tout en restant dans

l'enveloppe.

**La CGT est en désaccord profond avec la logique du Groupe Saint Gobain qui consiste à faire payer aux salariés l'investissement de décarbonation.**

**La CGT a demandé à la D.R.H. de présenter l'ensemble du Pacte Social, c'est à dire le plan d'économies, mais également les autres mesures qui l'accompagnent afin de mesurer exactement le périmètre et ses conséquences.**

### **Pourquoi la CGT n'a-t-elle pas quitté la réunion ?**

Il est vrai que la question pouvait se poser puisque nous sommes en désaccord profond avec le contenu du plan d'économies.

**Cependant, la délégation CGT estime que les salariés qui perdent 100, 200 voir 300 € à chaque journée de mobilisation méritent, étant donné l'effort consenti, que leur représentants restent un peu plus que 5 minutes aux réunions. C'est pour la CGT, le minimum de respect dû aux grévistes !**

# Que contient désormais le Plan d'économies ?

## • **La modération salariale :**

Acter le principe d'une modération salariale avec un encadrement des N.A.O. 2026 - 2027 - 2028. L'encadrement consisterait à faire **- 0,5 % par rapport à l'inflation**.

Notons qu'une partie des économies est déjà réalisée puisque le D.R.H. a acté que l'économie réalisée avec la faible N.A.O. 2025 comptait dans le Pacte Social.

L'économie totale réalisée avec **la modération salariale 2025 - 2026 - 2027 - 2028 représente 2,6 millions d'euros**.

## • **Le Statut de Cadre Dirigeant :**

Il s'agit de faire passer certaines fonctions qui entrent dans les critères du statut de Cadre Dirigeant et ainsi supprimer 14 RTT aux salariés concernés.

L'économie totale réalisée représenterait **70 000 € et concernerait 5 salariés**.

## • **Le forfait jour des Cadres :**

Il s'agit de passer le forfait jour des Cadres **de 213 à 218 jours/an**.

Lors de cette réunion la D.R.H. a indiqué qu'elle acceptait de réduire d'une journée l'effort demandé avec un forfait **passant de 213 à 217 jours**.

L'économie totale réalisée représente **400 000 €**.

## • **La Prévoyance :**

Il s'agit d'aligner l'accord de Prévoyance de la Canalisation sur l'accord du Groupe Saint Gobain. Les conséquences seront des capitaux décès moins importants en cas de décès du salarié.

L'économie réalisée représente **700 000 €**.

## • **Les indemnités kilométriques :**

Suite à la disparition du GESIM, notre barème actuel d'indemnités kilométriques ne s'appliquera plus à partir du mois de mai 2026.

La D.R.H. souhaitait ne plus indemniser les déplacements et faire une économie de 1,6 millions d'euros.

À l'issu de la réunion du 11 septembre, la D.R.H. a indiqué vouloir **maintenir une enveloppe d'indemnités kilométriques de 800 000 €**.

Le montant de l'économie réalisée représente **800 000 €**.

## • **Réduire le taux d'absentéisme :**

L'objectif de la D.R.H. est de **réduire le taux d'absentéisme d'environ 3 %**. Rien de très précis sur les mesures envisagées si ce n'est une analyse systématique et harmonisée de chaque absence, déploiement de mesures de prévention à l'appui des salariés, formation des managers.

L'économie réalisée représente **500 000 €**.

## • **Remise en cause de certains aspects du Viager :**

La D.R.H. souhaite intervenir sur plusieurs aspects. **Le plafonnement de la revalorisation des allocations de service au titre de la R.T.G.** au rendement du Fond Crédit Agricole Assurance Retraite. Cette mesure ne toucherait que les retraités Cadres et ETAM et les futurs retraités éligibles. **Ce plafonnement représenterait une économie de 279 000 €**.

Les autres mesures concernent les avantages annexes, c'est à dire l'ensemble des retraités (Cadres, ETAM, Ouvriers) et les futurs retraités éligibles (les salariés embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995) :

- **La suppression de la participation à l'assurance-décès qui représente une économie de 400 000 €.**
- **La désindexation et l'harmonisation de la participation à la mutuelle des retraités.** Les montants seraient figés à 633,84 € pour les retraités et à 334,08 € pour les conjoints survivants. **Cette mesure représente une économie de 476 000 €.**
- **La réduction de 50 % de la prime annuelle des retraités** toutes catégories confondues, qui représenterait **une économie de 646 000 €**. L'ensemble des mesures sur le viager représenterait **une économie de 1,8 millions d'euros**.

# Quelles sont les contreparties aux mesures sur le viager ?

**La D.R.H. a confirmé sa position, exprimée notamment lors de la réunion du 03 septembre dernier, si les mesures sur le viager sont acceptées, elle maintiendra la Prime de Vacances, la Prime d'ancienneté, le budget des activités sociales, les congés supplémentaires (ancienneté et responsabilité).**

**En ce qui concerne la Prime de Saint Éloi, elle avait été retirée du plan d'économie lors de la dernière réunion de négociation et donc celle-ci sera pas concernée**

# Quels sont les autres mesures contenues dans le Pacte Social ?

À l'occasion de la réunion du 11 septembre, la D.R.H. a dévoilé les autres mesures qu'elle souhaitait intégrer au Pacte Social :

- **Un nouvel accord d'intéressement :**

La D.R.H. souhaite négocier un nouvel accord d'intéressement sur la période 2026 - 2027 -2028, qui serait plus incitatif.

**L'enveloppe à distribuer serait portée à 4 millions d'euros contre 2 millions actuellement** en cas d'obtention de l'ensemble des objectifs.

- **Un budget supplémentaire pour la Formation Professionnelle :**

La D.R.H. s'engage à augmenter le budget de la

formation professionnelle et **consacrer 300 000 à 500 000 €** par an aux formations métiers pour soutenir la transformation industrielle de l'entreprise.

Ce projet permettrait de créer un réseau de formateurs internes occasionnels en s'appuyant sur la valorisation et la transmission des savoir-faire des salariés expérimentés.

- **Un dispositif d'accompagnement des fins de carrière :**

Il s'agit de dispositions permettant de pouvoir partir de manière anticipée, dans certaines conditions, en utilisant le CET ou en convertissant en indemnité de départ à la retraite. Ce dispositif comporterait un abondement de l'employeur.

# À quoi pourrait ressembler le nouveau barème des indemnités kilométriques ?

La D.R.H. a exposé sa vision de la nouvelle indemnisation kilométriques qu'elle souhaite mettre en oeuvre. Ce nouveau barème démarrerait à partir du 10<sup>ème</sup> kilomètres et serait bloqué à partir du 40<sup>ème</sup>.

Actuellement, 1 390 salariés sont concernés par les indemnités kilométriques. 32 % des salariés concernés effectuent moins de 10 km, 60 % des salariés concernés effectuent entre 11 et 40 km, 8 % des salariés concernés effectuent plus de 40 km.

Km allé	Actuel	Proposition	Km allé	Actuel	Proposition	Km allé	Actuel	Proposition
1	0,00 €	0,00 €	21	7,99 €	4,41 €	41	13,52 €	8,40 €
2	1,29 €	0,00 €	22	8,25 €	4,62 €	42	13,77 €	8,40 €
3	1,71 €	0,00 €	23	8,56 €	4,83 €	43	14,04 €	8,40 €
4	2,15 €	0,00 €	24	8,86 €	5,04 €	44	14,28 €	8,40 €
5	2,67 €	0,00 €	25	9,16 €	5,25 €	45	14,53 €	8,40 €
6	2,95 €	0,00 €	26	9,43 €	5,46 €	46	14,81 €	8,40 €
7	3,35 €	0,00 €	27	9,71 €	5,67 €	47	15,05 €	8,40 €
8	3,72 €	0,00 €	28	10,00 €	5,88 €	48	15,31 €	8,40 €
9	4,07 €	0,00 €	29	10,29 €	6,09 €	49	15,55 €	8,40 €
10	4,44 €	2,10 €	30	10,55 €	6,30 €	50	15,80 €	8,40 €
11	4,77 €	2,31 €	31	10,84 €	6,51 €	51	16,05 €	8,40 €
12	5,12 €	2,52 €	32	11,11 €	6,72 €	52	16,31 €	8,40 €
13	5,45 €	2,73 €	33	11,39 €	6,93 €	53	16,55 €	8,40 €
14	5,80 €	2,94 €	34	11,64 €	7,14 €	54	16,80 €	8,40 €
15	6,11 €	3,15 €	35	11,94 €	7,35 €	55	17,04 €	8,40 €
16	6,45 €	3,36 €	36	12,19 €	7,56 €	56	17,29 €	8,40 €
17	6,73 €	3,57 €	37	12,45 €	7,77 €	57	17,52 €	8,40 €
18	7,05 €	3,78 €	38	12,73 €	7,98 €	58	17,77 €	8,40 €
19	7,36 €	3,99 €	39	12,99 €	8,19 €	59	18,02 €	8,40 €
20	7,65 €	4,20 €	40	13,25 €	8,40 €	60	18,25 €	8,40 €

# Quelles suites donner à la mobilisation ?

Après deux journées de mobilisation de très haut niveau, avec des taux de grévistes massifs, beaucoup de monde sur les piquets de grève et des installations industrielles à l'arrêt, nous sommes dans une situation où la **D.R.H., la Direction Générale et le Groupe Saint Gobain ne veulent rien lâcher sur le plan d'économies de 7 millions d'euros**, mais proposent des « aménagements » afin de répartir les « efforts » de manière différente entre actifs et retraités ou entre les salariés.

**La CGT est en désaccord profond avec la logique de ce plan d'économies, elle considère que ce n'est ni aux salariés, ni aux retraités de payer le futur moyen de fusion de l'Usine de Pont à Mousson : c'est au Groupe Saint Gobain !**

La CGT sait également que la grève a un « coût » pour les salariés et que dans le contexte actuel, la mobilisation va peser lourdement sur le « portefeuille » de chacune et chacun d'entre nous.

**La CGT considère qu'il est indispensable de conserver l'unité des salariés, qui reste un atout considérable pour peser sur la D.R.H.**

L'unité d'action qui a prévalu jusqu'à présent a démontré son efficacité.

Malheureusement, le 11 septembre, la CFTC, FO et la CFE-CGC ont brisé cette unité d'action avec un rassemblement organisé sans concertation, devant le siège au moment des négociations.

**Cette action décidée par 3 organisations sur 5, dans un seul établissement, sans même avertir la CGT ni même les autres établissements, n'est pas de nature à renforcer l'unité. Au contraire, cette démarche divise les salariés, les établissements, brise le « tous ensemble » que nous avons réussi à construire jusqu'à présent. De plus, si nous avons été concertés, nous aurions pu être beaucoup plus nombreux devant le siège, dans une action forte et unitaire.**

La CGT prend acte de cette situation particulièrement dommageable pour l'ensemble de notre communauté de travail. Désunis nous

serons malheureusement moins forts !

Ceux qui ont fait ce choix en assumeront les conséquences devant les salariés.

**Pour autant, la mobilisation n'appartient pas ni à FO ni à la CFTC ni à la CFE-CGC, ni à la CFDT, ni même à la CGT d'ailleurs : celle-ci appartient aux salariés qui se mobilisent !**

**La CGT considère qu'après deux journées de mobilisation de très haut niveau, il est temps de redonner la parole aux salariés afin qu'ils décident quelle stratégie ils souhaitent adopter.**

Pour sortir de cette situation par le haut, la CGT va donc organiser une consultation des salariés dans l'ensemble des établissements afin que puisse se positionner sur les suites à donner au mouvement.

Globalement, 4 options s'offrent à nous :

**1. Durcir le mouvement**, c'est à dire organiser 8h de grève reconductible chaque jours jusqu'à temps que la D.R.H. retire son projet.

**2. Poursuivre des journées ponctuelles de blocage**, comme nous l'avons fait depuis de début du mouvement.

**3. Organiser un débrayage de 2h chaque jours de manière glissante** afin de perturber au maximum les productions et limiter l'impact financier sur les grévistes.

**4. Sortir du conflit**, tout en restant en désaccord avec le plan d'économie de la Direction, considérant que nous sommes arrivés au bout de notre capacité de mobilisation.

**La CGT, pour sa part respectera le choix des salariés et organisera le cas échéant, les mobilisations que les salariés souhaiteront engager.**

**La CGT consultera les salariés sur les suites à donner au mouvement de lutte contre le plan d'économies accompagnant le Pacte Social**

**La consultation se déroulera aux portes Centrif - HFX et Fonderie le mercredi 17 septembre de 10h30 à 13h00 et de 18h45 à 21h**